



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

Commission internationale de juristes - Comisión Internacional de Juristas

" dedicated since 1952 to the primacy, coherence and implementation of international law and principles that advance human rights "

PRESS RELEASE - COMMUNIQUE DE PRESSE - COMUNICADO DE PRENSA

Pour diffusion immédiate 21 septembre 2005

P
R
E
S
S
E
S
R
E
L
E
A
S
E

La Tunisie et le Sommet Mondial sur la Société de l'Information: le droit à la liberté d'opinion et d'expression bafoué

La Commission internationale de juristes (CIJ) exprime ses graves préoccupations concernant l'absence de volonté de la part du gouvernement tunisien - hôte du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en novembre 2005 - de respecter le droit à la liberté d'opinion et d'expression. La détention arbitraire et la condamnation de l'avocat Me Mohammed Abbou pour avoir exercé ce droit constitue un paradoxe en regard des principes mêmes sur lesquels se fonde le SMSI.

Me Abbou a été condamné en avril 2005 à trois ans et demi de prison lors d'un procès inique portant sur deux chefs d'accusation. Suite à la publication d'un article en août 2004 dans lequel il comparait les conditions de détention dans les prisons tunisiennes avec celles d'Abu Ghraib en Iraq, Me Abbou a été condamné pour « publication d'écrits de nature à troubler l'ordre public » et pour « diffamation d'instances judiciaires ». Une semaine avant le procès, il a aussi été accusé d'avoir agressé une avocate en juin 2002 - une accusation qui n'a pu être prouvée. La condamnation a été confirmée en juin 2005.

Dans une lettre envoyée aujourd'hui au Président du Prepcom-3, l'Ambassadeur Janis Kärklins, M. Nicholas Howen, Secrétaire Général de la CIJ, a rappelé que "le partage et l'accès à l'information n'ont de sens que s'ils sont garantis comme un droit - à savoir le droit à la liberté d'opinion et d'expression, consacré dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le SMSI lui-même a souligné l'importance fondamentale de la Déclaration Universelle dans la réalisation de sa vision d'une Société de l'Information orientée vers le développement.

Dans sa lettre, M. Howen a souligné « qu'héberger le Sommet Mondial sur la Société de l'Information devrait entraîner un respect encore plus scrupuleux des droits fondamentaux sur lesquels le Sommet est basé. » La CIJ considère que la détention arbitraire de Me Abbou ainsi que sa condamnation sont en contradiction flagrante avec de telles responsabilités, et a demandé que le Président du Prepcom-3 fasse appel aux autorités tunisiennes pour qu'elles respectent leurs obligations internationales et libèrent immédiatement et inconditionnellement Me Abbou.

The ICJ is an international non-governmental organisation comprising sixty of the world's most eminent jurists and has a worldwide network of national sections and affiliated organisations

81A, avenue de Châtelaine, P.O. Box 216, 1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland
Tel: +41(0) 22 979 2800 Fax: +41(0) 22 979 2801 Website: <http://www.icj.org> E-mail: info@icj.org